Deloitte Touche Tohmatsu
Immeuble AGL (ex GML)
BP 4660 – Libreville Gabon
NIF : 793742 T
Téléphone : +241 (0)77 11 11 28
www.deloitte.com

KPMG
Bureau de la Guinée Equatoriale
Malabo - Paraiso
Immeuble Alexandra
NIF : 12.391A-017
Téléphone : +240 222 182 442
+240 222 296 006

BANCO NACIONAL DE GUINEA ECUATORIAL

(BANGE)

Société Anonyme

Avenida Hassan II, BP : 430
REPUBLIQUE DE GUINEE-EQUATORIALE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Deloitte Touche Tohmatsu
Immeuble AGL (ex GML)
BP 4660 – Libreville Gabon
NIF : 793742 T
Téléphone : +241 (0)77 11 11 28
www.deloitte.com

KPMG
Bureau de la Guinée Equatoriale
Malabo - Paraiso
Immeuble Alexandra
NIF : 12.391A-017
Téléphone : +240 222 182 442
+240 222 296 006

BANCO NACIONAL DE GUINEA ECUATORIAL

(BANGE)

Société Anonyme

Avda Hassan II, BP : 430

REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la société BANCO NACIONAL DE GUINEA ECUATORIAL, S.A.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2025, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la société BANCO NACIONAL DE GUINEA ECUATORIAL, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les autres informations et vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Les états financiers annuels au 31 décembre 2025 de votre société ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 03 juin 2026, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Deloitte.

KPMG

I. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société BANCO NACIONAL DE GUINEA ECUATORIAL, S.A. comprenant le bilan faisant ressortir des capitaux propres positifs pour un montant de FCFA 84 447 millions au 31 décembre 2025, le compte de résultat faisant apparaitre un résultat net bénéficiaire de FCFA 4 960 millions pour l'exercice 2025, les engagements hors bilan, les notes annexes aux états financiers, le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations complémentaires relatives aux Etats Financiers pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales (« ISA »), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA daté du 8 juin 2017, portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit, ainsi qu'aux dispositions réglementaires édictées par le régulateur sectoriel (COBAC). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, et des règles d'indépendance qui encadrent le Commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3 Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons également votre attention sur les observations suivantes :

- La note n°7 des notes annexes aux états financiers, qui décrit le point relatif à la situation des créances sur le secteur du BTP (Bâtiments et Travaux Publics) en Guinée-Equatoriale, et le suivi des comptes débiteurs de la clientèle ;
- La note n°19 des notes annexes aux états financiers qui présente la situation des participations détenues par la Banque.

1.4 Points clé de l'audit

En application de nos normes professionnelles, nous vous présentons ci-après les points clés identifiés dans le cadre de notre audit, ainsi que les réponses que nous avons apportées pour faire face à ces points clés et aux risques y afférents.

Les points clés de l'audit correspondent aux points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimerons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport

1.4.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

Du fait de son activité, la Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Au 31 décembre 2025, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève à FCFA 343 772 millions, représentant 57% du total net du bilan, et les provisions pour dépréciation constituées pour couvrir le risque de contrepartie sur ces créances s'élèvent à FCFA 32 239 millions, soit des créances d'une valeur nette de FCFA 311 533 millions.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes conformes aux dispositions prévues par la COBAC, en particulier le règlement COBAC R-2018/01 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des établissements de crédit. Par ailleurs, la Banque peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des Etats Financiers sont présentés dans la note aux Etats Financiers n°2 « Principes et règles comptables », partie relative aux « Créances en souffrance ».

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir ce risque, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la règlementation de la COBAC ;
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La revue des paramètres et du correct fonctionnement du système informatique assurant le traitement des engagements de la clientèle.

En outre, à travers un échantillonnage étendu, nous avons :

- Vérifié que les engagements répondant aux critères de déclassement ont été identifiés et déclassés conformément aux dispositions du règlement COBAC R-2018/01 précité ;
- Apprécié les hypothèses et jugements retenus par la société lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues le cas échéant.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes annexes aux états financiers.

1.4.2 Risque d'anomalie significative sur la reconnaissance du revenu

Risque identifié

La reconnaissance des produits d'intérêts constitue un point clé de l'audit en raison de leur poids significatif dans les produits d'exploitation bancaire, ainsi que de la complexité des règles régissant leur comptabilisation conformément au Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) et du règlement COBAC R-2018/01 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des Etablissements de crédit.

Conformément à ces textes, les intérêts doivent être comptabilisés au prorata temporis lorsque les créances sont saines, et suspendus dès lors que la créance est classée en souffrance. En pratique, nous avons identifié que certains produits d'intérêts, notamment relatifs à des opérations complexes, des ajustements ou des corrections sont comptabilisés manuellement, hors des systèmes automatisés habituels.

La nature manuelle de ces écritures augmente significativement le risque d'erreurs ou de fraude lié au non-respect des règles comptables.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin de couvrir ce risque, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- Obtention d'une compréhension des procédures mises en place par la Banque, relative à la comptabilisation des produits d'intérêts (y compris la comptabilisation manuelle) ;
- Identification et évaluation de la correcte implémentation et application des contrôles pertinents permettant de prévenir et de détecter les anomalies liées à la comptabilisation des produits d'intérêts notamment les contrôles généraux informatiques, les contrôles automatisés, ainsi que les contrôles manuels liés à la revue et l'approbation des produits d'intérêts manuels ;

- Tests de l'efficacité opérationnelle des contrôles pertinents identifiés ;
- Tests substantifs analytiques sur les produits d'intérêts et tests de détail sur un échantillon de produits d'intérêts manuels.

1.5 Responsabilités de la Gouvernance relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la Direction et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux prescriptions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société et d'arrêter les états financiers annuels.

1.6 Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux comptes.

II. AUTRES INFORMATIONS ET VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est :

- d'une part, de procéder aux vérifications spécifiques prévues par la Loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires ;

- d'autre part, de prendre connaissance des autres informations et, par conséquent, d'apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ainsi que sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

En application des dispositions légales et réglementaires applicables, nous devons attirer votre attention sur les observations suivantes :

- **Etablissement des comptes consolidés**

L'article 58 du règlement COBAC R-2003/01 relatif à l'organisation des comptabilités des établissements de crédit dispose que « tout établissement, qui a son siège social ou son activité principale dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale et qui contrôle de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises, ou qui exerce sur elles une influence notable, élabore et publie chaque année les états financiers consolidés de l'ensemble constitué par toutes ces entreprises ainsi qu'un rapport sur la gestion de cet ensemble ».

A la date du présent rapport, la Banque ne s'est pas encore conformée à ces dispositions pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, de même que pour les exercices précédents. En conséquent, nous n'avons pas été en mesure de procéder à notre mission d'audit des comptes consolidés du groupe BANGE pour l'exercice 2025, de même que pour l'exercice 2024.

- **Conformité de la provision à caractère général**

Le règlement COBAC R-2018/01 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances en souffrance des établissements de crédit, dispose dans son article 17 que le seuil minimum

Deloitte.

KPMG

de la provision à caractère général est fixé à 2% et que ce seuil doit être représenté en permanence. A la clôture de l'exercice 2025, ce seuil s'élevait à 1,66%.

- **Mise à disposition des documents prévus par la Loi**

En application de la Loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pas pu être mis à la disposition des Actionnaires dans le délai de quinze (15) jours prescrit par l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, en raison de la date de réception de certains documents et informations nécessaires à son établissement.

Fait à Malabo, le 19 juin 2026

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu

Deloitte Touche Tohmatsu
Tél. (241) 01.77.21.42 / 43 - 01.74.41.83
Fax : (241) 01.74.41.82 - B.P. 4699 - Libreville
NIF 735742 T
RCCM : 2001B001172

Yves Parfait NGUEMA
Expert-Comptable agréé CEMAC
Associé

KPMG

KPMG - BUREAU DE LA GUINEE EQUATORIALE
MALABO - PARAISO
TELF: 222 182 442

Odile NDZANA
Expert-Comptable agréé CEMAC
Associée

Deloitte. KPMG

ANNEXE PORTANT SUR LES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.
Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (« ISA ») et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables exerçant en zone CEMAC, ainsi que le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA), et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;

- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.

- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;

- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit

- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction;

- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règle en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;

- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;

- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

BANGE.SA
BILAN AU 31 DECEMBRE 2025
En FCFA
ACTIF

	NOTES	MONTANTS BRUT F CFA 31/12/2025	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANTS NETS F CFA 31/12/2025	MONTANTS NETS F CFA 31/12/2024
Sommes déductibles de capitaux permanents					
Capital non appelé non versé (103 + 105)		-	-	-	-
		-	**-**	**-**	**-**
Immobilisations incorporelles					
Frais immobilisés		191 782 194	119 833 095	71 949 099	116 145 599
Valeurs incorporelles immobilisées		8 966 650 665	4 368 972 363	4 597 678 302	4 430 364 599
		9 158 432 859	**4 488 805 458**	**4 669 627 401**	**4 546 510 198**
Actif immobilisé					
Terrain		2 140 458 492	-	2 140 458 492	1 622 368 371
Immeubles d'exploitation		19 985 233 611	10 433 205 745	9 552 027 866	7 714 120 503
Immeubles en location simple		-	-	-	-
Immeubles acquis par adjudication		8 231 387 144	1 893 896 511	6 337 490 633	6 881 927 897
Matériel et mobilier d'exploitation		15 830 027 259	12 406 571 773	3 423 455 486	3 786 183 820
Matériel et mobilier destiné au crébit bail		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		405 265 829	298 049 059	107 216 770	120 182 408
Avances et acomptes sur Immob		-	-	-	-
Depôt et cautionnement		408 633 452	-	408 633 452	408 633 452
Immobilisations en cours		5 527 799 346	-	5 527 799 346	4 936 878 293
		52 528 805 133	**25 031 723 088**	**27 497 082 045**	**25 470 294 744**
Autres actifs à long terme					
Titres de participation et titres immobilisés		44 910 032 521	-	44 910 032 521	42 942 161 521
		44 910 032 521	**-**	**44 910 032 521**	**42 942 161 521**
Prêts et avances					
Crédits à long terme (30)		39 013 333 396	-	39 013 333 396	30 149 090 713
Crédits à moyen terme (31)		147 947 937 916	-	147 947 937 916	125 388 012 576
Crédits à court terme (32)		15 089 279 640	-	15 089 279 640	15 292 128 394
Créances douteuses (341+342+344+345)		47 431 738 498	32 239 372 539	15 192 365 959	13 855 142 182
Comptes débiteurs clientèle (37 DB)		64 508 998 792	-	64 508 998 792	47 676 952 283
Autres sommes dues (386810 à 387000)		29 780 692 033	-	29 780 692 033	187 608 539
		343 771 980 275	**32 239 372 539**	**311 532 607 736**	**232 548 934 687**
Autres actifs					
Fournisseurs avances (402)		1 867 251 420	-	1 867 251 420	4 414 615 159
Débiteurs divers (466+472+48)		5 362 084 240	-	5 362 084 240	5 643 451 426
Etat (433 + 434DB)		122 205 914	-	122 205 914	524 439 666
Comptes d'attentes (471)		9 409 122 634	-	9 409 122 634	6 918 524 355
Comptes de liaison (45DB)		-	-	-	-
		16 760 664 208	**-**	**16 760 664 208**	**17 501 030 606**
Chèques et effets à recouvrer					
Chèques et effets à recouvrer (41 DB)		-	-	-	-
Tresorerie					
Prêts et valeurs à court terme (51+52 DB)		86 431 577 670	-	86 431 577 670	139 009 885 401
Correspondants (56 DB)		105 879 706 263	-	105 879 706 263	191 757 887 641
Caisse		8 599 842 532	-	8 599 842 532	10 713 725 565
Creances en souffrance sur correspondants		908 874 477	908 874 477	-	-
		201 820 000 942	**908 874 477**	**200 911 126 465**	**341 481 498 607**
ACTIF TOTAL		**668 949 915 938**	**62 668 775 562**	**606 281 140 376**	**664 490 430 363**

-

BANGE.SA
BILAN AU 31 DECEMBRE 2025
En FCFA
PASSIF

	NOTES	MONTANTS NETS F CFA 31/12/2025	MONTANTS NETS F CFA 31/12/2024
Capital et reserves			
Capital (101)		55 896 000 000	55 896 000 000
Primes d'émission (111)		5 311 000 000	5 311 000 000
Reserves légales (121)		5 396 308 461	4 946 049 004
Réserves statutaires et contractuelles(122)		1 478 842 298	1 478 842 298
Autres reserves (123)		11 404 869 614	9 852 534 503
Plus values de reévaluation (14)		-	-
Report à nouveau (132000)		-	-
Résultat		4 960 474 572	4 502 594 568
Situation nette		**84 447 494 945**	**81 987 020 373**
Autres ressources permanentes (144)			
Fonds de garantie			
Provisions pour risques et charges (19)			
Provisions pour risques bancaires généraux		5 130 945 432	3 108 857 728
Provisions pour autres risques généraux		-	-
Provisions pour litiges		76 061 665	373 995 637
Provisions relatives au personnel		175 118 854	-
		5 382 125 951	**3 482 853 365**
Dépôts de la clientèle			
Bons de caisse (351)		3 742 000 000	6 430 000 000
Dépôts à terme (361+369)		21 801 805 479	27 704 387 624
Comptes courants (371 à 372 CR + 374+379)		439 357 003 254	503 834 347 980
Comptes d'épargne (373000 + 373100+373200 CR)		34 459 283 982	34 511 014 890
Autres sommes dues à la clientèle (381 + 384 + 387 CR)		12 848 740 811	2 670 088 247
		512 208 833 526	**575 149 838 741**
Créditeurs divers			
Retenue de garantie			
Fournisseurs (403)		88 908 329	-
Etat (434 CR+435CR)		1 755 114 916	2 553 747 451
Créditeurs divers (42 CR+44 CR+46 CR)		1 788 408 994	858 684 168
Compte régularisation passif (472 CR)		610 123 212	458 286 265
Comptes de liaison (45 CR)		-	-
		4 242 555 451	**3 870 717 884**
Chèques et effets à encaisser			
Chèques et effets à encaisser (41 CR)			
Banques et établissement financiers			
Emprunts à terme		-	-
Chèques de siège		-	
Correspondants (56 CR)		130 503	-
Banques avances reçues			
		130 503	**-**
TOTAL PASSIF		**606 281 140 376**	**664 490 430 363**

BANGE.SA

RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

En FCFA

	Notes	MONTANTS NETS F CFA 31-12-2025	MONTANTS NETS F CFA 31-12-2024
Produits bancaires			
Intereses sobre operaciones bancarias (71)		22 643 554 124	22 119 128 149
Comisiones sobre operaciones bancarias y diversas (72)		13 060 093 742	11 131 085 430
Intérêts sur placement (70)		5 890 983 593	3 757 134 072
		41 594 631 459	**37 007 347 651**
Charges d'exploitation bancaire			
Charges sur opérations de tresorerie (60)		0	0
Charges sur opérations clientèle (61)		1 710 603 476	1 588 462 336
Charges sur operations bancaires diverses (62)		2 629 310 232	2 062 267 800
Marge bancaire		**37 254 717 751**	**33 356 617 515**
Produits divers (73)		0	0
Charges d'interêts (63)		0	0
Produit net bancaire		**37 254 717 751**	**33 356 617 515**
Frais généraux			
Matières et fournitures (641)		1 596 652 513	655 680 872
Transport (642)		428 786 728	289 827 898
Autres services (643)		7 425 038 801	6 555 206 203
Charges et pertes diverses (644+645)		1 887 555 726	5 378 387 245
Charges de personnel (65)		12 430 603 956	11 170 144 072
Impôts et taxes (66)		470 643 779	221 826 654
Amortissements (68)		3 896 426 312	3 884 468 326
		28 135 707 815	**28 155 541 270**
Produits d'exploitation			
Produits divers (74)		1 660 911 472	3 000 538 526
Charges transférées			
Résultat brut d'exploitation		**10 779 921 408**	**8 201 614 771**
Provisions net			
Provisions (69)		10 898 818 805	13 119 789 430
Reprises sur prov (79)		8 200 837 529	6 305 982 444
Bénéfice net d'exploitation		**8 081 940 132**	**1 387 807 785**
Produits et pertes exceptionnelles			
Capital gains/losses (77)		107 818 672	6 635 759 326
Charges et pertes diverses (67)		2 785 512 776	3 419 874 399
Reprises amorts (78)		31 890 489	237 806 823
Résultat exceptionnel		**-2 645 803 615**	**3 453 691 750**
Résultat avant impôt		**5 436 136 517**	**4 841 499 535**
Impôt sur les sociétés (Bonification de 65% sur 25% de IS)		**475 661 945**	**338 904 967**
Résultat net		**4 960 474 572**	**4 502 594 568**

BANGE.SA

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

En FCFA

	Notes	MONTANT F CFA 31-12-2025	MONTANT F CFA 31-12-2024
Contregarantie bancaire		0	0
Acceptations à payer		0	0
Ouvertures de crédits confirmés		3 739 587 254	4 128 765 814
Cautions		8 857 401 343	3 238 740 154
Autres garanties		8 490 464 110	11 677 039 350
Effets privés déposés en garantie des op du marché		0	0
Engagements douteux		20 314 266 273	20 500 574 406
Total des engagements donnés		**41 401 718 980**	**39 545 119 724**
Hypothéques		123 298 080 160	110 128 569 024
Cautions et avals reçus		19 745 863 281	21 103 414 780
Engagements reçus des correspondants		0	0
Total des engagements reçus		**143 043 943 441**	**131 231 983 804**

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Activités

BANGE est une société de droit Equato-guinéen qui exerce les activités classiques d'une banque commerciale dont principalement :

- la collecte des dépôts de la clientèle ;
- l'octroi des crédits à l'Economie ;
- la réalisation d'opérations d'encaissement et de transfert ;
- la mise à disposition des moyens de paiement.

Les activités de la banque sont encadrées par un ensemble de Règlements et Instructions émis par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Note 2 : Principes et règles comptables

Les états financiers sont présentés selon les principes édictés par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et sont conformes au plan comptable des établissements de crédits préconisé par la COBAC.
Ils sont établis selon le principe du coût historique à l'exception des créances et dettes en devises qui sont converties sur la base des cours de clôture à la fin de l'exercice. Par ailleurs, nous attirons toutefois votre attention sur le point suivant :

Le Règlement COBAC R-2003/01 relatif à l'organisation des comptabilités des établissements de crédit, entré en vigueur le 31 Décembre 2003, oblige les banques à présenter leur comptabilité selon les principes comptables du SYSCOHADA qui prévoient en plus du bilan et du compte de résultat, un état annexe constitué de notes et du tableau des flux de trésorerie. Des précisions quant à leur mise en application par les banques sont attendues de la COBAC. Par conséquent, à l'instar des autres banques de Guinée Equatoriale, les états financiers présentés par BANGE au 31 décembre 2025, demeurent ceux du plan sectoriel des établissements de crédit de la CEMAC.

Les immobilisations incorporelles

Elles sont constituées des immobilisations incorporelles en cours et des logiciels. Les immobilisations incorporelles en cours sont comptabilisées au coût de revient et ne sont pas amortis. Les logiciels sont quant à eux amortis sur une durée de 5 ans.

Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût de revient ou à la valeur réévaluée et les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement utilisés correspondent aux taux fiscaux en vigueur en Guinée Equatoriale. Les taux pratiqués sur les principales valeurs immobilisées sont les suivants :

- Constructions	10 %
- Agencements et installations	20 %
- Matériel de transport	20 %
- Matériel et mobilier de bureau	10 et 15 %
- Matériel informatique	25 %

Les créances en souffrance

Les créances en souffrances sont comptabilisées conformément au règlement COBAC R 2018/01 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances douteuses des établissements de crédit.

Les engagements font l'objet d'une analyse individuelle pendant et à la fin d'exercice. Ainsi, les créances douteuses sont isolées des créances saines.
Les provisions sont estimées dossier par dossier et les dotations déterminées et comptabilisées le cas échéant.
S'agissant des taux de provisionnement, ils sont fonction de l'antériorité des difficultés rencontrées sur les créances et en fonction de la couverture ou non par une garantie. Les taux applicables sont les suivants, conformément au règlement COBAC R-2018/01 :

- 25%, 75% et 100% pour les créances couvertes par des sûretés réelles ;
- 50% et 100% pour les créances non couvertes par des sûretés réelles.

S'agissant du taux annuel minimal de dotation aux provisions à caractère général, celui-ci est fixé à 0,5% de l'encours global des créances saines, sensibles, immobilisées et impayées, jusqu'à atteindre 2% des encours bruts concernés, conformément au règlement COBAC R-2018/01.

Les intérêts relatifs aux créances déclassées en douteux sont transférés en « intérêts réservés » en hors bilan dès que la position du compte ne permet plus d'espérer leur règlement.

Les titres de placement et de transaction

Les bons du Trésor et obligation détenus par la banque sont comptabilisés au coût d'émission. Les intérêts perçus d'avance sur ces titres sont comptabilisés au passif du bilan et affectés en produit au prorata de la période courue.

Revenus

Les intérêts sur les opérations avec la clientèle portant sur les actifs sains sont enregistrés selon le principe de spécialisation des périodes.

Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les actifs et les passifs en monnaie étrangère sont convertis en FCFA au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les gains ou pertes de change sur les opérations commerciales dégagées en cours d'exercice sont enregistrés directement dans le compte de résultat.

Sur la base de ces principes et règles comptables, nous présentons dans les notes ci-dessous les commentaires sur le patrimoine de la banque, ainsi que sur l'activité d'exploitation.

Note 3 : Ratios prudentiels

Mensuellement des états reporting réglementaires sont transmis via SPECTRA à la COBAC afin de vérifier la conformité de la banque aux normes prudentielles édictées par cette institution.
Après la dernière déclaration effectuée au titre de l'exercice 2025, correspondant au mois de décembre 2025, nous n'avons pas reçu un retour de la COBAC notifiant la non-conformité des ratios prudentiels déclarés par la banque.

Note 4 : Situation fiscale

La dernière revue fiscale de la comptabilité de BANGE S.A a porté sur l'exercice 2024. Les travaux liés à ce contrôle sont toujours en cours. Aucune conclusion ne nous a été communiquée à ce stade.
Par ailleurs, l'exercice 2025 reste ouvert à des contrôles fiscaux.
Aussi, l'exercice 2025 est la dernière pour laquelle la banque bénéficie d'une bonification au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS), au taux de 65%.

Sauf mention expresse, les chiffres contenus dans les notes 5 à 18 sont exprimés en millions de Francs CFA.

Note 6 : Immobilisations

La situation des immobilisations de la banque se présente comme suit au 31 décembre 2025.

	MONTANTS BRUT F CFA 31/12/2025	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANTS NETS F CFA 31/12/2025	MONTANTS NETS F CFA 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Frais immobilisés	191.782.194	119.833.095	71.949.099	116.145.599
Valeurs incorporelles immobilisées	8.966.650.665	4.368.972.363	4.597.678.302	4.430.364.599
	9.158.432.859	**4.488.805.458**	**4.669.627.401**	**4.546.510.198**
Actif immobilisé				
Terrain	2.140.458.492	-	2.140.458.492	1.622.368.371
Immeubles d'exploitation	19.985.233.611	10.433.205.745	9.552.027.866	7.714.120.503
Immeubles en location simple	-	-	-	-
Immeubles acquis par adjudication	8.231.387.144	1.893.896.511	6.337.490.633	6.881.927.897
Matériel et mobilier d'exploitation	15.830.027.259	12.406.571.773	3.423.455.486	3.786.183.820
Matériel et mobilier destiné au crébit bail	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	405.265.829	298.049.059	107.216.770	120.182.408
Avances et acomptes sur Immob	-	-	-	-
Dépôt et cautionnement	408.633.452	-	408.633.452	408.633.452
Immobilisations en cours	5.527.799.346	-	5.527.799.346	4.936.878.293
	52.528.805.133	**25.031.723.088**	**27.497.082.045**	**25.470.294.744**
Autres actifs à long terme				
Titres de participation et titres immobilisés	44.910.032.521	-	44.910.032.521	42.942.161.521

i) La hausse des immobilisations incorporelles est principalement due à l'achat des valeurs incorporelles ; à l'acquisition de nouvelles licences et logiciels.

ii) La baisse de la valeur des immeubles d'exploitation s'explique par les travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'installation réalisés au sein des différentes agences de la banque qui étaient plus élevé l'exercice antérieur.

iii) La baisse de la valeur de matériels et mobiliers d'exploitation s'explique par le cumul d'amortissement y compris la dotation de la période.

iv) La hausse des autres actifs à long terme est due principalement à l'augmentation du capital sociale de *CREDIT E.F.C S.A pour une valeur de FCFA 1 968 millions*.

Note 7 **: Crédits à la clientèle (nets)**

	31/12/2024	**31/12/2025**
Crédits à long terme	30 149	39 013
Crédits à moyen terme	125 388	147 948
Crédits à court terme	15 292	15 089
Créances douteuses	47 042	47 432
Comptes débiteurs clientèle	47 677	64 508
Autres sommes dues	188	29 781
Total des crédits bruts à la clientèle	***265 735***	***343 772***
Provisions pour créances douteuses	*(33 186)*	*(32 239)*
Total Crédits nets	**232 548**	**311 533**

(i) Les créances immobilisées des clients du secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) de l'exercice 2025 s'élèvent à FCFA 24 436 millions dans les livres comptables de la banque.
Toutefois, La décision COBAC D-2025/361 du 12 décembre 2025 listant les engagements du secteur BTP en Guinée Equatoriale à déclasser en créances immobilisées, a uniquement reconnu pour la Banque la créance sur l'entité ARG LTDA. Cette créance a par ailleurs fait l'objet d'un remboursement de la part de l'Etat à hauteur de FCFA 3 595 millions au cours de l'exercice 2025.

La créance sur l'entité EURO MARFIL GE SL, dont le montant brut s'élève à FCFA 5 988 millions et le montant net à FCFA 5 588 millions, n'a pas été reconnue par l'Etat de Guinée Equatoriale

dans la décision susmentionnée. Les efforts de recouvrement se poursuivent sur l'ensemble des engagements portés sur ce secteur.

(ii) Au 31 décembre 2025, la Banque a procédé à la comptabilisation de provisions complémentaires sur les créances en souffrance à hauteur de FCFA 1 765 millions, portant leur total à FCFA 32 239 millions. Par ailleurs, les recouvrements sur ces engagements se poursuivent en période post clôture, et certains clients ont régularisé leur situation via des apurements de leurs encours ou des restructurations de créances. La Banque maintient son suivi, et les créances concernées doivent faire l'objet d'un traitement conforme au règlement COBAC R-2018/01 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances douteuses des établissements de crédit

Note 8 : Autres actifs

	31/12/2024	31/12/2025
Avances fournisseurs	4 415	1 867
Débiteurs diverses	5 643	5 362
Etat	524	122
Comptes d'attentes	6 919	9 409
Total des Autres actifs	***17 501***	***16 760***
Provisions pour Autres actifs	-	-
Total autres actifs	**17 501**	**16 760**

Les postes d'autres actifs ont connu une baisse à hauteur de 4%, soit FCFA 740 millions. Cette évolution est due principalement (i) à la non-existence en comptabilité des valeurs relatives aux adjudications réalisées, et (ii) à la baisse des commissions de 2% facturées sur les comptes à découverts sans autorisation durant la période.

Note 9 : Opérations interbancaires et de trésorerie (actif)

	31/12/2024	31/12/2025
Trésorerie		
Prêts et valeurs à court terme	139 010	86 432
Correspondants	191 758	105 880
Caisse	10 714	8 600
Créances en souffrance sur correspondants	-	909
Provision sur créances en souffrance	-	(909)
Total	**341 481**	**200 911**

La trésorerie-actif est principalement composée des correspondants dont la banque centrale pour un montant de FCFA 98 892 millions en diminution par rapport à l'exercice antérieur, des sommes détenues à la banque Sabadel au compte de la caisse du bureau de représentation de Madrid, de la caisse du Fonds de pension et de caisse de Gestion de Fonds d'Investissement, pour un montant total de FCFA 369 millions et les caisses centrales des différentes agences. Les fonds relatifs à la caisse de Madrid, Fonds de pension et fonds de gestion ont été reclassées dans les comptes de correspondants, suivant les recommandations de nos commissaires aux comptes.
Les prêts et valeurs à court terme sont composés de (i) d'un ensemble de prêts interbancaires d'un total de FCFA 31 900 millions accordés à BANGE BANK Cameroun et BANGE BANK Bénin.

Note 10 : Capitaux Permanents

Après l'augmentation du capital social de BANGE S.A et l'affectation des résultats des exercices antérieurs, le tableau de variation de la situation nette de la Banque se présente comme suit :

	Solde au 31/12/2024	Dividendes bruts payés	Affectation réserves	Résultat Net (2025)	Augment. /Souscrip.	Baisse /Rembours.	Solde au 31/12/2025
Capital social (i)	55 896						55 896
Primes d'émission	5 311						5 311
Réserves légales	4 946		450				5 396
Réserves statutaires	1 479						1 479
Autres réserves	9 853		1 552				11 405
Résultat net de l'exercice	4 503			4 960		- 4 503	4 960
Situation nette	**81 987**		**2 002**	**4 960**		**- 4 503**	**84 447**

Conformément à l'article 9 de la décision COBAC D-2020 portant mesure d'adaptation de la réglementation prudentielle applicable aux établissements assujettis à la COBAC et de la circulaire LC-COB/05 relative à distribution de dividendes de l'exercice 2023. Le Conseil d'Administration du 03 mai 2025 a proposé une affectation du résultat du résultat de l'exercice 2024 et cette proposition a été communiquée à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) le 07 mai 2025 pour information.

Par ailleurs, le capital social de la banque se situe actuellement à un montant de Fcfa 55 896 millions et sa répartition peut se présenter comme suit:

- Etat de Guinée Equatorial 64,09%
- Abayak S.A 5,37%
- Bank of Commerce 3,07%
- Efusila S.A 2,25%
- ABC CONSTRUCCIONES. S.A 2,15%
- Autres 23,07%

Note 11 : Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges entre 2024 et 2025 se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2025
Provision pour risques bancaires généraux (i)	3 108	5 131
Provision pour litiges	374	76
Provision relative au personnel	-	175
Provisions	**3 482**	**5 382**

(i) : Le solde de la provision pour risques bancaires généraux s'analyse comme suit :

Provision à caractère général (a)	3 108	4 598
Provision pour autres risques bancaires généraux (b)	-	533
Total	**3 108**	**5 131**

(a) Les provisions à caractère général ont été comptabilisées en application du règlement COBAC R-2018/01 relatif à la Classification à la Comptabilisation et au Provisionnement des Créances des Etablissements de Crédit, qui institue des provisions à caractère général a un taux de 0,5% de l'encours global des créances saines, sensibles et impayées par an, jusqu'à l'atteinte d'un minimum de 2% de l'encours des créances brutes.

Afin de faire face notamment à la situation globale du portefeuille de crédit, une dotation complémentaire de FCFA 1 490 millions a été effectuée à la provision à caractère général pour l'exercice 2025.

Note 12 : Dépôts de la clientèle

	31/12/2024	31/12/2025
Bons de caisse	6 430	3 742
Dépôts à terme	27 704	21 802
Comptes courants	503 834	439 357
Comptes d'épargne	34 511	34 459
Autres sommes dues à la clientèle	2 670	12 848
Total	**575 149**	**512 209**

Ces comptes comprennent :

- Les comptes de dépôts à terme et bon de caisse qui sont constitués des dépôts de la clientèle, à échéance fixe. Ils sont rémunérés au taux convenu par les deux parties qui est compris entre 2,5% et 5% ;

- Les comptes d'épargne sont constitués des comptes sur livrets qui sont réservés aux personnes physiques et aux associations sous certaines conditions. Ils sont rémunérés au taux moyen de 2,5% ;

- Les comptes courants (créditeurs à vue) sont constitués des fonds des clients détenus par la banque sans aucune rémunération, pour lesquels les titulaires ont la possibilité d'effectuer des retraits à tout moment.

Note 13 : Autres passifs

	31/12/2024	31/12/2025
Fournisseur	-	89
Etat (i)	2 554	1 755
Créditeurs divers (ii)	859	1 788
Compte de régularisation- passif (iii)	458	610
Total	**3 871**	**4 242**

(i) Les dettes sur l'Etat sont essentiellement constituées de la TVA collectée sur les opérations assujetties, des retenues sur les salaires du mois de décembre 2025 et les soldes d'impôt sur les sociétés dus à l'Etat au titre de l'exercice 2025.

(ii) Les créditeurs divers sont essentiellement constitués des opérations d'encaissement en attente de dénouement.

(iii) Les comptes de régularisation-passif enregistrent les provisions au titre de FOGADAC, la provision au titre du bonus 2025 et les honoraires des Commissaires aux Comptes (CAC).

Note 14 : Charges d'exploitation bancaire

	31/12/2024	31/12/2025
Charges sur opérations de trésorerie		
Charges sur opérations bancaires (i)	2 062	2 629
Charges sur opérations clientèle (ii)	1 588	1 711
Total	**3 651**	**4 340**

(i)-L'augmentation des charges sur opérations bancaires est due principalement à l'évolution des intérêts payés sur les Dépôts A Terme (DAT) des Entreprises privées et les intérêts payés sur les comptes sur livrets.

(ii)-L'augmentation quant à elle des charges sur opérations avec la clientèle est due principalement à l'évolution des frais relatifs aux opérations réalisées avec la BEAC (OPIL) pour une valeur de FCFA 1 227 millions et celles réalisées avec des correspondants au titre des opérations sur le commerce extérieur relatives deux transferts internationaux et des opérations de remises et crédits documentaires enregistrés au sein la banque pour une valeur de FCFA 763 millions.

Note 15 : Charges de personnel

	31/12/2024	31/12/2025
Charges de personnel	11 170	12 431
Total	**11 170**	**12 431**

Les charges de personnel ont connu une légère hausse de 11% durant la période suite à l'évolution de l'effectif du personnel de la banque, par le recrutement des nouveaux agents affectés dans des différentes agences de la banque en exploitation.

Note 16 : Dotations et reprises de provisions

	31/12/2024	31/12/2025
Dotations de provisions (i)	(13 120)	(10 899)
Reprises de provisions (ii)	6 306	8 082

(i) La diminution des dotations de provisions est essentiellement due à la bonne santé du portefeuille clients de la banque durant la période. A l'évolution à la baisse des reclassements en douteux de ces créances.

(ii) Quant à la reprise de provision, sa hausse s'explique aussi par l'amélioration de la situation du portefeuille des clients donc les créances reclassées en douteux connaissent une meilleure situation d'où une augmentation des reprises de provisions par rapport aux années antérieures. Par ailleurs, la banque a mis en place des mécanismes afin de faire évoluer cette situation par des campagnes comme celle dite « Recupera y Gana »

Note 17 : Hors bilan

	31/12/2024	31/12/2025
	MFCFA	MFCFA
Engagements donnés	39 545	41 402
Engagements reçus	131 231	143 043

Le hors bilan de la banque enregistre essentiellement divers engagements donnés en faveur de la clientèle à court terme et des engagements reçus des correspondants.

Par ailleurs, le reclassement de ces engagements en douteux ne se réalise pas de manière systématique. Toutefois, des analyses sont réalisées afin de reclasser tous les engagements de hors bilan dont les actifs ont été déclassés en créances en souffrances afin d'être en phase avec le principe de contagion. Ainsi, les engagements hors bilan reçus correspondent à des engagements douteux pour une valeur totale de FCFA 9 189 millions pour l'exercice 2025.

Les engagements donnés portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Les cautions FCFA 8 857 millions ;
- Autres garanties en couverture de lignes de découverts restants FCFA 8 490 millions.
- Ouverture de crédits documentaires FCFA 3 740 millions.

Les engagements reçus portent sur :

- Des hypothèques pour FCFA 123 298 millions ;
- Des avals et cautions pour FCFA 19 746 millions.

Note 18 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se détaille comme suit au 31 décembre 2025

	31/12/2024	31/12/2025
	MFCFA	MFCFA
Produits exceptionnels	6 863	140
Charges exceptionnelles (i)	(3 419)	(2 786)
Résultat exceptionnel	3 454	(2 646)

La baisse des produits exceptionnels est due à l'absence de certaines opérations, dont les produits liés aux adjudications reçues sur différents immeubles et terrains mis en garanties.

Quant aux charges exceptionnelles, elles sont en faible diminution du fait de l'impact du règlement du bonus de l'exercice 2024 payé aux employés pour une valeur de FCFA 787 millions en 2025.

Note 19 : Participations et autres titres immobilisés

	31/12/2024	31/12/2025
Participations	34 942	36 910
Prêt subordonné	8 000	8 000
Total autres actifs à long terme	**42 942**	**44 910**

Les autres actifs à long terme se composent des participations détenues auprès des filiales et les avances de fonds consenties à ces dernières.

La hausse des autres actifs à long terme est notamment due à l'augmentation de la participation de BANGE S.A. au sein de sa filiale espagnole BANGE CREDIT E.F.C S.A. pour une valeur de FCFA 1 968 millions.

La rubrique « Participations » est composée des titres d'une valeur brute de FCFA 36 910, sans dépréciation comptabilisée. Certaines de ces participations présentent des valeurs patrimoniales (estimées sur la base de la quote-part de situation nette de ces filiales revenant à BANGE S.A.) inférieures à leurs valeurs comptables. Ces valeurs patrimoniales ne sont pas retenues dans le cadre de la clôture au 31 décembre 2025, s'agissant de filiales en cours de restructuration ou en phase de démarrage. Les plans de développement mis en œuvre au sein de ces filiales permettront de générer des profits tel qu'observé sur les exercices 2024 et 2025. Ainsi la valorisation des titres effectuée sur la base des rendements escomptés de ces plans de développement ne fait pas ressortir de perte de valeur potentielle.